

Les Bruxellois contribuent de moins en moins aux recettes de l'Etat

■ En Région bruxelloise, l'IPP par habitant est inférieur de 20 % à la moyenne belge.

Le constat est connu mais n'en est pas moins sévère: avec son PIB élevé, Bruxelles est une région riche et dynamique, un pôle d'attractivité pour les entreprises, un pôle d'emplois pour des dizaines de milliers de navetteurs; mais ses habitants ne bénéficient pas toujours de cette situation économique. La paupérisation des Bruxellois a une conséquence: la chute du rendement de l'impôt des personnes physiques (IPP) en Région bruxelloise, comme le révèle une étude du SPF Finances.

Il s'agit d'une comparaison sur une vingtaine d'années de l'évolution de la contribution des trois Régions du pays à l'IPP. Cette analyse a été réalisée à la demande du gouvernement bruxellois qui, manifestement, nourrit quelques inquiétudes à ce sujet. Et un vent favorable a porté ce document jusqu'à "La Libre."

Disons-le tout de suite: ça va mal en Région bruxelloise. Selon le service d'études du SPF Finances, sa population représente une part de moins en moins importante dans la masse fiscale globale de l'impôt direct en Belgique. Alors qu'en 1994, la moyenne de l'IPP par habitant était supérieure de 6,4 % à la moyenne belge, ce pourcentage n'a quasiment fait que chuter depuis lors. Pour arriver, en 2015, à un écart de -20,6 %.

Vache à lait flamande

En comparaison, les Wallons s'en sortent mieux dans la mesure où leur retard par rapport à la moyenne belge de l'IPP est très stable sur une vingtaine

d'années: au sud du pays, l'écart était de -11,7 % en 1994 et il est de -11,6 % en 2015.

Déduction: si Bruxelles pèse de moins en moins lourd et que la Wallonie reste stable, c'est naturellement la Flandre qui est la vache à lait fiscale du pays et qui booste les recettes IPP. L'écart (vers le haut) par rapport à la moyenne belge a été carrément multiplié par deux depuis le milieu des années 90. Les impôts directs payés par les Flamands étaient supérieurs à la moyenne belge de 5,6 % en 1994 et de 10,3 % en 2015. Voici qui devrait conforter les flamingants les plus radicaux qui considèrent les francophones comme des boulets pour l'économie flamande...

Face à ces statistiques inquiétantes pour l'avenir de la Région de Bruxelles-Capitale, le cabinet du ministre-Président Rudi Vervoort (PS) apporte quelques nuances. "La dégradation de la recette IPP bruxelloise n'est naturellement pas une surprise pour nous, explique par mail la porte-parole du chef du gouvernement régional. Elle est d'ailleurs au cœur des deux grandes mesures qu'a adoptées le gouvernement en début de législature: la réforme fiscale (régionale) et la Stratégie 2025".

Mettre les Bruxellois au travail

L'autonomie financière future de Bruxelles, au regard de la fiscalité en berne, est donc un enjeu fondamental pour le cabinet Vervoort: "Ce n'est un secret pour personne, la sixième réforme de l'Etat n'est pas un cadeau pour Bruxelles. Les problèmes interviendront réellement à partir de 2025 lorsque le mécanisme de solidarité (entre les Régions, NdLR) perdra de sa vigueur chaque année jusqu'en 2035. La solution est donc de réinsérer d'urgence les Bruxellois sur le marché du travail".

Frédéric Chardon

IPP par habitant et écart par rapport à la moyenne nationale

ANNÉE	ROYAUME	RÉGION BRUXELLOISE		RÉGION FLAMANDE		RÉGION WALLONNE	
	IPP / habitant	IPP / habitant	Ecart par rapport à la moyenne belge	IPP / habitant	Ecart par rapport à la moyenne belge	IPP / habitant	Ecart par rapport à la moyenne belge
1995	2 061 €	2 156 €	4,6%	2 180 €	5,8%	1 824 €	-11,5%
2000	2 523 €	2 442 €	-3,3%	2 705 €	7,2%	2 229 €	-11,6%
2005	2 935 €	2 640 €	-10,05%	3 203 €	9,1%	2 546 €	-13,3%
2010	3 320 €	2 850 €	-14,1%	3 632 €	9,4%	2 905 €	-12,5%
2015	3 638 €	2 887 €	-20,6%	4 011 €	10,3%	3 215 €	-11,6%
(2016*)	2 847 €	2 155 €	-24,3%	3 162 €	11,1%	2 509 €	-11,9%

Source : Source: SPF Finances, Service d'Etude et de Documentation et Calculs propres

* Pas définitif. Ici également, le tableau reprend l'estimation de l'impôt des personnes physiques fédéral (hors centimes additionnels régionaux).

IPB Graphics